

**Université du Québec à Montréal  
Département de science politique**

**Session d'automne 2013**

---

**POL1500-11  
Introduction à l'administration publique**

**Lundi 14h00-17h00**

---

**Professeure: Carole Clavier  
Bureau : A-3565  
Téléphone: 514 987-3000 #5249  
Courriel: [clavier.carole@ugam.ca](mailto:clavier.carole@ugam.ca)**

**Heures de disponibilité: mardi 9h00-12h00**

---

**Description du cours (annuaire de l'UQAM)**

« L'administration publique comme champ d'analyse de la science politique. L'étude de l'administration et le rôle des sciences sociales. Place de l'administration publique dans la structure étatique. Rôles et modes d'intervention de l'administration publique. Notions de contrôle juridictionnel, statuts des personnels, relations de travail et processus budgétaires. Caractéristiques de l'administration publique (structure et modes de fonctionnement). Analyse des phénomènes de bureaucratie, technocratie, impact des institutions politiques, modes d'intervention des groupes de pressions, processus de décision. L'administration publique et les citoyens. Différences et similitudes entre administration publique et privée. Les grands débats de l'administration publique. Dans ce cours, l'étudiant se familiarisera avec les diverses publications gouvernementales, sur supports conventionnels et électroniques. »

---

**Objectifs du cours**

Ce cours est une introduction à l'étude de l'administration publique. Il présente un aperçu de ce champ d'analyse et le situe par rapport à la discipline de la science politique. Au terme de ce cours, l'étudiant-e sera en mesure :

- D'expliquer les principaux concepts en administration publique;
- D'identifier différents courants d'analyse de l'administration publique;
- D'expliquer le rôle de l'administration publique au sein de l'État, dans les processus de politiques publiques ainsi que dans l'interaction avec les groupes d'intérêts et les citoyens;

- D'appliquer ces connaissances théoriques à des cas concrets tirés de la réalité québécoise, canadienne ou internationale;
- De discriminer entre diverses sources d'information sur l'administration publique.

---

## Formules pédagogiques

La formule pédagogique repose sur des exposés magistraux par la professeure, des apprentissages individuels par la lecture des textes obligatoires et des activités d'apprentissage réalisées en classe à partir de la matière vue en cours **et** dans les lectures obligatoires.

De plus, les étudiant-e-s, rassemblés en groupes d'environ 5 personnes, devront réaliser un travail de recherche sur le rôle d'une administration publique lors de l'élaboration ou de la mise en œuvre d'une loi, d'un règlement ou d'un programme public. Ce travail visera à appliquer les connaissances acquises en cours et lors de la lecture des textes obligatoires à des situations concrètes.

Les présentations PowerPoint qui servent de support à la présentation magistrale seront disponibles sur la page Moodle du cours.

---

## Modalités d'évaluation proposées

L'évaluation des étudiant-e-s donnera lieu à quatre travaux notés selon la pondération suivante :

- **Un examen de mi-session** rédigé à la maison visant à vérifier les connaissances acquises durant la première partie du cours (thème 1) – deux questions à développement (1 à 1,5 page par question) au choix parmi trois questions. Les questions et les consignes pour effectuer le travail seront remises à la fin du cours 5 (7 octobre). Le travail devra être remis sur Moodle le jour du cours 7 (21 octobre). Il comptera pour **20% de la note finale**.
- **Un examen de fin de session** visant à vérifier les connaissances acquises sur les thèmes 2 et 3 aura lieu en classe, à livres fermés, lors du cours 15 (16 décembre) – trois questions à développement au choix parmi quatre questions. Il comptera pour **35% de la note finale**.
- **Un travail de recherche en équipe** visant à appliquer à des situations concrètes les connaissances acquises sur les thèmes 1 et 2 du cours. Il comptera pour **35% de la note finale** et donnera lieu à trois évaluations (10% + 25%):
  - **Une présentation orale des résultats préliminaires (note de groupe, 10%)** aura lieu en classe lors des cours 11 et 12 (18 et 25 novembre). Ses objectifs sont de valider l'avancée du travail; de vous permettre de tester votre compréhension des concepts vus en cours et de valider leur application à un enjeu concret. La présentation et la discussion qui s'en suivra permettront à chaque groupe d'identifier les lacunes ou incompréhensions éventuelles de leur travail afin d'y remédier dans le travail écrit.

- **Un travail écrit (note de groupe, 25%)** remis sur la page Moodle du cours une semaine après la présentation orale (soit le 25 novembre ou le 2 décembre) selon les consignes décrites ci-dessous.
- **La participation en classe (note individuelle, 10%)** : avoir lu les textes avant le cours, participation aux activités d'apprentissage en classe.

Chaque jour de retard sera pénalisé de 10%. Aucun travail ne sera accepté au-delà de 3 jours de retard.

Tout plagiat sera sanctionné suivant le règlement no. 18 sur les infractions académiques de l'UQAM (voir encart à la fin du plan de cours).

---

### Matériel requis

Tous les textes indiqués dans le calendrier détaillé du cours sont des lectures obligatoires :

- les chapitres de livres sont disponibles dans le recueil de textes du cours POL1500-11; vous devez vous le procurer à la Coop-UQAM;
- les articles de revues académiques sont disponibles sur la page Moodle du cours. Ils sont signalés par un astérisque dans le calendrier détaillé du cours.

---

### Calendrier détaillé du cours

SÉANCE	DATE	THÈMES ET ACTIVITÉS
1	9 septembre	Présentation du cours et introduction
<b>Thème 1 : L'administration publique comme institution</b>		
2	16 septembre	<p><b>L'État et l'administration publique</b>  <u>Instructions pour le travail de recherche</u></p> <p>Mérand, Frédéric, 2008, «Dans quel état se trouve l'État?», dans Les professeurs de science politique de l'Université de Montréal (sous la dir. de), <i>La politique en questions</i>, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 113-121.</p> <p>Gow, J. I., Barrette, M., Dion, S. et Fortmann, M., 1993, <i>Introduction à l'administration publique: une approche politique</i>, Chicoutimi, Gaëtan Morin, p. 4-22.</p>
3	23 septembre	<p><b>Comment étudier l'administration publique en science politique?</b></p> <p>Bélanger, Laurent, et Mercier, Jean, 2006, <i>Auteurs et textes classiques de la théorie des organisations</i>, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p.70-77 ; 101-111 ; 129-137 et 295-307.</p>
4	30 septembre	<p><b>Grands principes de l'organisation administrative</b></p> <p>Jauvin, Nicole, 1997, «Gouvernement, ministres, macro-organigramme et</p>

		réseaux», dans Jacques Bourgault, Maurice Demers et Cynthia Williams (sous la dir. de), <i>Administration publique et management public: expériences canadiennes</i> , Québec, Les Publications du Québec, p. 43-57.  *Champagne, Éric, 2012, «L'organisation et les structures gouvernementales dans le contexte canadien», dans Pierre P. Tremblay (sous la dir. de), <i>L'administration contemporaine de l'État. Une perspective canadienne et québécoise</i> , Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 19-40.
5	7 octobre	<b>La fonction publique: bureaucratie, technocratie et démocratie</b>  Saint-Martin, Denis, 2008, «La bureaucratie menace-t-elle la démocratie?», dans Les professeurs de science politique de l'Université de Montréal (sous la dir. de), <i>La politique en questions</i> , Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 148-155.  *Bernard, Louis, 2009, «L'évolution du rôle de la haute fonction publique au Québec», <i>Télescope</i> , vol. 15, no. 1, p. 92-101.
6	14 octobre	<b>Action de grâce – pas de cours</b>
<b>Thème 2 : L'administration publique en action : les politiques publiques</b>		
7	21 octobre	<b>Semaine de lecture – pas de cours</b>
8	28 octobre	<b>L'administration publique et l'élaboration des politiques publiques</b>  *Smith, Ralph, 2004, «Leçons tirées de l'Initiative nationale pour les sans-abri», dans Ralph Smith et Sherri Torjman (sous la dir. de), <i>L'élaboration et la mise en oeuvre des politiques dans les dossiers complexes</i> , Ottawa, L'École de la fonction publique du Canada, p. 1-34.  Halpern, Charlotte, 2004, «Décision», dans Laurie Bousaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (sous la dir. de), <i>Dictionnaire des politiques publiques</i> , Paris, Les Presses de Sciences Po, p. 151-159.
9	4 novembre	<b>L'administration publique et la mise en œuvre des politiques publiques</b>  *Spire, Alexis, 2009, «Échapper à l'impôt? La gestion différentielle des illégalismes fiscaux», <i>Politix</i> , vol. 87, no. 3, p. 143-165.
10	11 novembre	<b>L'administration publique et les groupes d'intérêt</b>  Grossman, Emiliano, et Saurugger, Sabine, 2012, <i>Les groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation</i> , Paris, Armand Colin, p. 93-122.
<b>Thème 3 : Grands enjeux de l'administration publique</b>		
11	18 novembre	<b>Présentation des travaux de recherche</b>
12	25 novembre	<b>Présentation des travaux de recherche</b>
13	2 décembre	<b>L'administration publique et la nouvelle gestion publique</b>  *Merrien, François-Xavier, 1999, «La Nouvelle Gestion publique: un concept

		mythique», <i>Lien social et politiques</i> , vol. 41, p. 95-103.
14	9 décembre	<b>Horizontalité : problèmes complexes et quête de cohérence dans l'administration publique</b> <b>Conclusion du cours</b>  Cardinal, Linda, Lang, Stéphane et Sauvé, Anick, 2009, «La coordination des langues officielles et la formulation des politiques publiques: apprendre à travailler autrement», dans Dimitrios Karmis et Linda Cardinal (sous la dir. de), <i>Les politiques publiques au Canada. Pouvoir, conflits et idéologies</i> , Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 155-179.
15	16 décembre	<b>Examen de fin de session</b>

### Consignes pour le travail de recherche

**Objectifs.** Le travail de recherche a pour objectif d'analyser le rôle d'une administration publique lors de la mise à l'agenda d'un dossier de politique publique, de l'élaboration ou de la mise en œuvre d'une loi, d'un programme ou d'un règlement ou de leur mise en œuvre. Votre cas doit nécessairement porter sur l'action d'une administration publique relevant d'un des trois paliers de gouvernement (fédéral, provincial ou municipal).

Ce travail vise à appliquer les connaissances acquises en cours et lors de la lecture des textes obligatoires à des situations concrètes.

À partir d'une situation concrète, il s'agira de caractériser le dossier et les différents acteurs impliqués. Les questions énumérées à chacun des points sont là pour guider votre recherche et vous aider à identifier les éléments permettant de caractériser le dossier étudié, l'administration publique qui en est responsable, les autres acteurs impliqués et leurs interactions. Ces questions ne sont pas exhaustives, vous pouvez ajouter d'autres types d'informations pertinentes.

#### 1) Décrire les enjeux soulevés par le dossier:

Cette section vise à décrire dans ses grandes lignes le dossier étudié, y compris à identifier ce qui fait problème, ce qui crée la controverse dans ce dossier.

- Quel est l'objectif du dossier?
- Qu'est-ce qui justifie l'intervention publique (inadéquation de l'intervention antérieure, arguments d'ordre économique, arguments d'ordre administratif, etc.) ?
- Quels aspects du dossier posent problème (le fond, les instruments, le processus d'élaboration, etc.)?

#### 2) Décrire l'administration publique principalement interpellée par ce dossier

À partir des concepts vus dans la première partie du cours, cette section doit faire ressortir les principales caractéristiques de l'administration publique concernée afin que le lecteur comprenne quel est son rôle par rapport au dossier étudié.

- Quelle est l'unité administrative responsable du dossier (ministère, direction ou service d'un ministère, agence régionale, etc.) ? Quelle est sa place dans l'organigramme de l'administration concernée?
- Quelles sont ses grandes missions ? Comment ont-elles évoluées récemment ?

- Quelles sont ses compétences précises et comment intervient-elle (offre de services, contrôles, etc.), y compris en lien avec le dossier étudié ?

### 3) Identifier et décrire les autres acteurs impliqués et leurs visions des enjeux du dossier

Dans cette section, il s'agit d'identifier la dynamique collective qui s'est instaurée autour du dossier étudié dans sa phase de mise à l'agenda.

- Qui sont les autres acteurs impliqués dans le dossier ? Il est important de caractériser le statut de ces acteurs, leur responsabilité ou intérêt par rapport au dossier et les liens éventuels entre eux.
- Quelle est la position de chacun de ces acteurs par rapport au dossier étudié ? En quoi leur position diffère-t-elle de celle de l'administration publique en charge du dossier ?
- Quels arguments chacun de ces acteurs mobilisent-ils pour défendre leurs positions ? À quelles stratégies d'action ont-ils recours, seuls ou en lien avec d'autres acteurs, pour tenter d'influencer l'élaboration ou la mise en œuvre du dossier étudié ?

### 4) Analyser ces différents éléments de façon critique.

Dans cette partie, il s'agit de procéder à une analyse critique de l'importance des interventions des différents acteurs (l'administration publique et les autres acteurs) pour la mise à l'agenda ou la mise en œuvre du dossier en question.

**Procédure.** Les étudiant-e-s se regroupent en équipes de 4 à 5 personnes et me communiquent la composition de l'équipe et le choix du cas étudié au plus tard le 23 septembre. Il est essentiel de faire valider votre sujet de travail.

Chaque groupe s'auto-organise pour se répartir le travail (par exemple, désigner un coordonnateur, un chargé de recherche, une « plume », etc.). Vous pourrez me présenter un plan de travail et un guide d'entretien avant de procéder aux entretiens.

**Exigences méthodologiques.** Pour vous documenter sur les situations concrètes, vous devrez rassembler des informations provenant de diverses sources, en particulier des documents officiels (rapports publics, mémoires de consultation, etc.), des documents médiatiques et, le cas échéant, des entretiens auprès des acteurs impliqués. Dans votre analyse, il importera de faire attention au statut de vos différentes sources : un rapport public n'exprime pas le même point de vue qu'un article journalistique ou un entretien!

Vous devrez également faire référence à la littérature académique pertinente vue en cours sur les caractéristiques de l'administration publique (thème 1) et sur le rôle de l'administration publique dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques (thème 2).

Citez toutes vos sources quel que soit leur type (y compris les documents publics et les entretiens) et quelle que soit la façon dont vous y faites référence (citation ou paraphrase). Il existe plusieurs façons de citer vos références : le Centre Paolo-Freire en propose une. Vous pouvez également adopter celle que j'ai utilisée dans le recueil de cours. Quel que soit votre choix, soyez cohérents dans votre emploi d'un seul format de références.

### **Présentation formelle du travail :**

- Présentation orale : 15 à 20 minutes de présentation selon le nombre de groupes, 10 minutes de questions-réponses. Votre présentation est appuyée par un diaporama PowerPoint qui sera remise sur Moodle le jour de votre présentation.
- Travail écrit : 12 pages dactylographiées (environ 4000 mots) bibliographie incluse et présentée selon les normes académiques (voir guide du Centre Paolo-Freire), police 12 ;

interligne 1,5. Indiquez sur la page de couverture vos noms, numéros d'étudiants, le titre et le sigle du cours ainsi que le titre du travail.

**Évaluation du travail** (le barème détaillé est disponible sur Moodle) :

- sur le fond : réponse aux questions et compréhension du processus étudié; Qualité de l'argumentation et de l'analyse – y compris utilisation des notions vues en classe; Utilisation des sources pertinentes;
- sur la forme : respect des normes académiques de citation des sources; qualité du français et de l'expression écrite; respect des consignes.

*Références de méthode :*

Quivy, Raymond, et Van Campenhoudt, Luc, 2006, *Manuel de recherche en sciences sociales* (3<sup>e</sup> édition), Paris, Dunod.

*Guide de méthodologie en science politique du Centre Paulo-Freire*, 2012.

---

**Services de soutien académique**

Les Services à la vie étudiante de l'UQAM (SVE) offrent plusieurs services qui peuvent aider les étudiant-e-s dans leur parcours universitaire. Par exemple, le service de soutien à l'apprentissage offre des outils, tels des suggestions d'ouvrage de référence et des ateliers pour perfectionner les méthodes de travail. Leur page web se situe ici :

(<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienapprentissage/Pages/accueil.aspx>)

Les SVE offrent également un service d'accueil et de soutien aux étudiant-e-s en situation de handicap : <http://www.vie-etudiante.uqam.ca/etudiantshandicapes/Pages/accueil.aspx> ainsi qu'un service de soutien psychologique :

<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienpsychologique/Pages/accueil.aspx>

Finalement, le Centre Paulo-Freire du département de science politique (<http://www.politique.uqam.ca/etudiants/ressources-academiques/155-centre-paulo-freire.html>) offre un appui académique aux étudiant-e-s du département.

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

### PLAGIAT

#### Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

### ENTENTE D'ÉVALUATION

#### 6.9 Entente d'évaluation

##### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

##### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

##### 6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.